

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 juillet 2021, à 16 h 30 par vidéoconférence ZOOM, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet et Patrick Morin.

Absences motivées : Suzie Domingue et Mathieu Bellerive.

2021-07-170

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS – COVID-19

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu unanimement :

QUE : Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ZOOM.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 16 heures.

3. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic et l'ordre du jour a été publié sur le site WEB de la Ville de Macamic le 8 juillet 2021.

2021-07-171

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière.

ORDRE DU JOUR

1. Tenue de la séance à huis clos – Covid 19;
2. Ouverture de la séance
3. Constatation de l’avis de convocation
4. Lecture et adoption de l’ordre du jour
5. Dossier Éric Desfossés;
6. Période de questions des citoyens
7. Levée de la séance

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l’ordre du jour.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-07-172

5. DOSSIER ÉRIC DESFOSSÉS

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La directrice générale Évelyne Bruneau soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l’exécution des présentes pour finaliser les travaux amorcés.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

2021-07-173

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l’unanimité de lever la séance. Il est 16 heures 35.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Evelyne Bruneau
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient et que je n’ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse